

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_068

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 076-217601087-20251002-2025_068-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

18 - OBJET : EDUCATION - SPORTS – INITIATION AQUATIQUE DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE – CONVENTION AVEC L'ESPACE EUROCEANE DE MONT-SAINT-AIGNAN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026– AUTORISATION

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de la Municipalité

2025_068

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°2011-090 de l'Éducation Nationale,

Vu l'avis de la commission concernée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_068

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 8 OCT. 2025

ID : 076-217601087-20251002-2025_068-DE

Considérant la pertinence d'assurer la continuité du « Savoir Nager » des écoliers en élémentaire,

Considérant la fermeture provisoire de la piscine située à Notre-Dame de Bondeville,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre le centre aquatique Eurocéane situé à Mont-Saint-Aignan et la Ville de Bois-Guillaume pour l'initiation aquatique des enfants scolarisés en élémentaire durant l'année scolaire 2025-2026,

D'AUTORISER Le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération pour les années scolaires suivantes,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr